

PROCES-VERBAL
du 15 avril 2008

TABLE DES MATIERES

1.01 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DIFFERENTES STRUCTURES :.....	3
a) Commission communale des Impôts directs	
b) Plan local pour l’insertion et l’emploi (PLIE)	
c) Maison de l’emploi	
d) Conseil d’école	
e) Commission rénovation de façades	
f) Association Service des familles	
g) Maison de retraite « la Colombe » - Conseil de la vie sociale – Désignation d’un membre	
h) Tarifications municipales – Commission de révision – Extension de son champ d’application	
 PRESENTATION M. LE MAIRE	4
Débat	5
<i>Unanimité.....</i>	<i>5</i>
 1.02 – FINANCEMENT DES CLASSES DE DECOUVERTE ORGANISEES PAR LA VILLE – Ecole publique Jaurès – Ecole publique Marie-Curie – Ecole privée Saint-François.....	6
PRESENTATION M. VARLET	7
Débat	8
<i>Unanimité.....</i>	<i>10</i>
 1.03 – ACTION EN DIRECTION DE LA JEUNESSE RONCQUOISE – Centres de vacances avec hébergement - Tarification	10
PRESENTATION M. VARLET.....	11
<i>Unanimité.....</i>	<i>11</i>
 1.04 – PERSONNEL MUNICIPAL – Tableau des effectifs – Actualisation.....	13
PRESENTATION M. LE MAIRE	17
Débat	18
Pour : « Ensemble pour Roncq ».....	21
Abstentions : « Roncq avec Vous » - « Action Roncquoise Citoyenne »	21
 1.05 - RESEAUDES PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES – Egal accès des scolaires à l’apprentissage de la natation – Conventonnement avec Lille Métropole Commu- nauté urbaine (LMCU) – Versement d’un fonds de concours	21
PRESENTATION M. DA SILVA	22
<i>Unanimité.....</i>	<i>22</i>
 1.06 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR 2008	22
PRESENTATION M. DESMET.....	23
Débat	24
 Unanimité pour les associations : Le Lierre – Roncq Delbruck, Groupe d’animation du Blanc-Four, Les allumoires, Roncq culture, Saint-Vincent de Paul .	31

Pour les autres associations, abstentions des groupes « Roncq avec vous » et « Action ronquoise citoyenne ».....	31
1.07 – INTERCOMMUNALITE – Contributions communales 2008 – Non fiscalisation ..	31
PRESENTATION M. BOSSUT.....	32
Unanimité.....	33
1.08 – FISCALITE LOCALE 2008 – Maintien des taux communaux.....	33
PRESENTATION M. BOSSUT.....	34
Débat	34
Unanimité.....	34
1.09 – BUDGET PRIMITIF 2008 – Grands équilibres et actualisation des autorisations de programmes (AP).....	35
PRESENTATION M. BOSSUT.....	36
Débat	41
Pour : « Ensemble pour Roncq ».....	51
Contre : « Roncq avec vous » - « Action ronquoise citoyenne ».....	51
1.10 – RESTRUCTURATION DES ECOLES BREL/PICASSO – Marché public relatif aux classes provisoires – Lot n° 2 – Avenant n° 1	11
PRESENTATION M. VARLET.....	12
Débat	12
Unanimité.....	13

M. LE MAIRE –

Mes chers collègues, bonsoir, notre séance de Conseil municipal est ouverte.

Je salue le public, plus particulièrement M. MATHON qui est désormais de « l'autre côté » ; il ne peut plus parler mais je le salue chaleureusement.

Nous avons un ordre du jour important. Toutefois avant de passer à son examen, je demande à M. LAMBLIN, qui me semble d'attaque, de faire la lecture de l'appel nominatif. Nous l'écoutons.

M. LAMBLIN

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 15 avril 2008 : **33**

PRESENTS :

Vincent LEDOUX – Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE - André VARLET – Chantal VANOVERMEIR– Antonio DA SILVA - Catherine SUBTS - Annick CASTELEIN - Michel PETILLON - Réjane CASTEL – Patrick BOSSUT - Rose-Marie BUCHET - Thierry BUCQUOYE - Chantal NYS – Bruno ACKOU - Laurent WINDELS – Claudine ZAHM - Jean-Jacques FERON - Geneviève LEROUGE - Dany DELBECQUE – Claudie RIUS – Sylvain LAMBLIN - Eric ZAJDA
Guy PLOUVIER

PROCURATION :

Jean-Louis BEAUVENTRE, procuration Catherine SUBTS
Jeannique VANDEWIELE, procuration Chantal VANOVERMEIR
Sophie LAFRENOY, procuration à Annick CASTELEIN
Nathalie CARDON, procuration à Claudine ZAHM
Hervé DELVAS, procuration à Claudie RIUS
Valérie STIEREMANS, procuration à André VARLET
Catherine COPPIN-QUIVRON, procuration à Eric ZAJDA

ABSENTS :

Thibault TELLIER
Peggy LAMBLIN

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur LAMBLIN. Vous avez procédé à l'appel avec beaucoup de brio, d'enthousiasme et d'énergie.

1.01 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DIFFERENTES STRUCTURES

En application de l'article 1650 du Code des Impôts (C.G.I), la désignation des membres composant la commission communale des impôts directs doit intervenir dans le délai de deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Présidée de droit par le Maire ou l'adjoint délégué à cet effet, cette commission est composée de huit membres titulaires et huit membres suppléants désignés par le Directeur des services fiscaux à partir d'une liste de présentation établie par le conseil municipal.

Cette liste de présentation doit comporter le double de noms des membres titulaires et suppléants (2 x 16) et respecter un équilibre entre contribuables à la commission communale des impôts directs. L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

COMMISSAIRES PROPOSES

<i>Représentant du Maire : Rodrigue DESMET</i>	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>Jean Marc ANTOINE</i>	<i>Bruno ACKOU</i>
<i>Jean Louis BEAUVENTRE</i>	<i>Thierry BUCQUOYE</i>
<i>Patrick BOSSUT</i>	<i>Nathalie CARDON</i>
<i>Réjane CASTEL</i>	<i>Emmanuel CATTEAU</i>
<i>Annick CASTELEIN</i>	<i>Hervé DELVAS</i>
<i>Catheleen COPPIN-QUIVRON</i>	<i>Jean Jacques FERON</i>
<i>Antonio DA SILVA</i>	<i>Sophie LAFRENOY</i>
<i>Vincent LETARGEZ</i>	<i>Peggy LAMBLIN</i>
<i>Isabelle MARIAGE</i>	<i>Geneviève LEROUGE</i>
<i>Michel PETILLON</i>	<i>Chantal NYS</i>
<i>Guy PLOUVIER</i>	<i>Claudie RIUS</i>
<i>Thierry RAEPSAET</i>	<i>Philippe RUFFIN</i>
<i>Catherine SUBTS</i>	<i>Valérie STIEREMANS</i>
<i>Jeannique VANDEWIELE</i>	<i>Thibault TELLIER</i>
<i>André VARLET</i>	<i>Laurent WINDELS</i>
<i>Eric ZAJDA</i>	<i>Claudine ZAHM</i>

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 8 avril 2008.

M. LE MAIRE –

Comme ces désignations représentent un travail un peu fastidieux et pour éviter de procéder institution par institution, sinon à y passer la nuit, alors que nous devons voter le budget, je vous propose un vote groupé bloqué, sauf s'il y avait une objection dans l'assistance. Ce n'est pas le cas, je vous remercie.

En outre, nous pouvons le faire à main levée parce qu'il n'y a aucun secret ; nous sommes entre nous.

Pour l'information du public, j'indique que les organismes concernés sont les suivants :

- Commission communale des Impôts directs,
- Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE),

- Maison de l'emploi,
- Conseil d'école,
- Commission rénovation de façades,
- Association service des familles,
- Maison de retraite « La Colombe » - Conseil de la vie sociale,
- Tarifications municipales – Commission de révision.

Voilà donc le panorama et il nous faut doter ces organismes, commissions, structures, de représentants de notre Conseil municipal qui vont y travailler pendant ce mandat.

Une proposition a été faite, que vous pouvez retrouver sur le panneau de projection.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite proposer un changement concernant la Commission communale des Impôts directs : remplacer M. TELLIER par moi-même.

M. LE MAIRE –

Vous prenez donc la place de M. TELLIER ; c'est acté.

M. ZAJDA –

Si vous le permettez, pour la Commission de révision « tarifications municipales » j'ai remarqué que les titulaires n'étaient que des hommes ; c'est un peu surprenant.

M. LE MAIRE –

On ne s'amuse pas à désigner nos représentants sur le sexe, si je puis me permettre cette expression.

Madame BUCHET, j'ai un peu dérapé ; j'en suis désolé. Elle me fait des grands signes. Je vais essayer de redresser la barre, si vous me permettez toujours cette expression. La salle est hilare...

Ecoutez ; il n'y a aucun plan préconçu en la matière.

Si vous en êtes tous d'accord, nous passons au vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, bravo !

Bon courage à tous ceux qui vont investir ces commissions avec votre fougue, vos envies, vos passions et le désir de faire progresser tous ces domaines durant ce mandat.

Nous allons passer maintenant à des sujets qui méritent un peu plus notre attention et débat.

1.02 - FINANCEMENT DES CLASSES DE DECOUVERTE ORGANISEES PAR LA VILLE - Ecole publique Jaurès - Valles - Ecole PUBLIQUE Marie-Curie - Ecole privée Saint-François

Deux de nos écoles publiques et l'école privée Saint-François nous ont présenté, sous le contrôle de l'Inspectrice de circonscription de l'Education Nationale, des projets pédagogiques adossés à une formule de classe de découverte, selon tableau descriptif ci-après :

Ecoles concernées	Jaurès-Vallès	Marie-Curie	Saint-François
<i>Classes</i>	<i>CM1/CM2</i>		<i>CM2</i>
<i>Effectif d'élèves</i>	33	21	32
<i>Personnel enseignant d'encadrement</i>	2	1	1
<i>Accompagnateurs bénévoles</i>	-	4	3
<i>Lieu</i>	<i>Centre Bambinière LE CALVADOS</i>	<i>Centre Mont de Coupes LE PORTEL</i>	<i>relais cap France - BOUVANTE LE HAUT</i>
<i>Période</i>	<i>21 au 25 avril 2008</i>	<i>24 et 25 avril 2008</i>	<i>24 au 29 avril 2008</i>
<i>Coût global prévisionnel</i>	10.733 €	2280 €	13.704 €
<i>Coût revient par élève</i>	325 €	108 €	428 €

Dès l'instant où il est d'usage à Roncq de ne réclamer qu'une part du coût de revient de ce type d'action éducative, nous vous proposons de reconduire cet usage pour ces trois projets, les participations des familles concernées se limitant à 16 % du coût de revient pour les familles ronquoises et à 64 % du coût de revient pour les familles non ronquoises.

	Jaurès-Vallès	Marie-Curie	Saint-François
<i>Familles ronquoises (16 %)</i>	52 €	17,30 €	68,50 €
<i>Familles non ronquoises (64 %)</i>	208,10 €	69,50 €	274 €

Bien que le paiement de ces participations doive se faire au comptant (régisseur municipal), les familles éprouvant des difficultés pour s'acquitter de celles-ci en une fois, auront la possibilité de solliciter un paiement échelonné (en 3 fois maxi avril, mai et juin 2008) auprès du comptable du Trésor Public (Monsieur le Percepteur d'Halluin). La présente délibération s'inscrit dans la délibération cadre arrêté par le conseil municipal en date du 18 décembre 2003.

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 8 avril 2008.

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, vous faites votre entrée ce soir pour nous présenter cette délibération.

Monsieur l'Adjoint, vous avez la parole.

M. VARLET –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération relative au financement, pour ce qui concerne la Ville, des classes de découverte organisées bien sûr par la Ville mais surtout par les enseignants, avec l'aval de l'Inspectrice de l'Education nationale.

Cette délibération concerne trois écoles : Jaurès/Valles, Marie-Curie situées au Blanc-Four (écoles publiques) et Saint-François au Centre-Bourg :

Jaurès/Valles	Un séjour du 21 au 25 avril soit 4 jours dans le Calvados.
Marie-Curie (mat.) ..	2 jours au centre Mont de Coupes au Portel les 24 et 25 avril
Saint-François	Un séjour à Bouvante le Haut, relais Cap de France, du 24 au 29 avril.

Sur la délibération à l'affichage, vous pouvez constater le coût global prévisionnel de chacune de ces classes, avec le coût de revient par élève respectivement 325 €, 108 € et 428 €.

Le tableau, juste en dessous, indique le montant qui sera réclamé aux familles roncuoises et non roncuoises sachant que, pour les premières, l'effort de la Commune représente (si je compte bien) 84 % et, pour les secondes, cet effort est de 36 %.

Voilà présentée rapidement cette délibération.

Certains, dans cette salle, pourraient me reprocher de « manger mon chapeau » à cette occasion puisque, durant tout le mandat précédent, j'ai été de ceux qui ont critiqué cette politique mettant en place une tarification quatre fois plus élevée pour les non Roncuois que pour les Roncuois... Ce à quoi je répondrai que ces décisions ont été prises, évidemment, au cours du mandat précédent et que nous sommes, et serons, dans les prochaines semaines en pleine réflexion (une Commission sera désignée sur le sujet) sur la révision de tous les tarifs de la ville de Roncq. A cette occasion, nous aurons sans doute à discuter des tarifs à appliquer aux classes de découverte.

J'ajoute que, dans le cadre de l'intercommunalité (puisque c'était la réponse que Monsieur le Maire me faisait régulièrement quand je l'interpellais sur le sujet), je représenterai la ville de Roncq ; cette intercommunalité regroupe 18 communes sur des problèmes d'éducation.

Je m'engage évidemment à poser ce problème du financement des classes de découverte et des classes de neige de telle manière que cette différence, constatée aujourd'hui, soit beaucoup moins forte voire nulle ; tout dépendra des accords intercommunaux que nous aurons à engager avec les communes concernées.

Voilà, Monsieur le Maire, le contenu de cette délibération.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur l'Adjoint.

J'ajouterais quand même que vous ne « mangez pas votre chapeau » ce soir. J'ai toujours répondu qu'il s'agissait d'une question d'ordre intercommunal puisque nous avons une convention intercommunale qui gère ce problème et qu'il fallait l'analyser à la loupe, à l'amont pour trouver une réponse intercommunale.

Cette réponse n'a pas pu être trouvée dans le dernier mandat ; ce n'est la faute à personne !

Pour autant, j'ai demandé à M. VARLET de peser de tout son poids dans cette nouvelle assemblée pour faire qu'il y ait vraiment une évolution : il faut que l'on progresse tous ensemble et qu'on trouve des solutions tous ensemble. La ville de Roncq ne doit pas être (excusez-moi pour le terme) la « vache à lait » ; c'est un peu facile d'ouvrir la vanne, il faut que toutes les communes jouent le jeu dans le cadre de l'intercommunalité et que tout le monde prenne sa part.

J'ai effectivement considéré qu'il s'agissait d'enfants (roncquois ou non roncquois) mais si on ouvre la boîte, il faut alors l'ouvrir pour tout... ce qui soulève alors d'autres problèmes et il faudra y trouver des solutions.

Il y a des solutions intercommunales mais qui engendreraient d'autres problèmes pour lesquels il faudrait trouver des solutions communales pour l'heure.

Monsieur PLOUVIER, vous avez la parole.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Ecoute, André, je tiens à te remercier puisque c'est moi en réunion...

M. LE MAIRE –

Si vous permettez, Monsieur PLOUVIER, ici on se vouvoie.

M. PLOUVIER –

D'accord.

Monsieur VARLET, je vous remercie infiniment d'avoir répondu dans le sens où j'avais posé la question en réunion plénière. Il est vrai que faire payer quatre fois le prix du séjour à un non-Roncquois peut sembler excessif. Qu'il y ait une différence, M. le Maire vient d'en parler, c'est

tout à fait normal. Le tout est de trouver le niveau où placer le curseur ; faut-il mettre le double ou 40 % de plus ?

C'est donc très bien, Monsieur VARLET, que vous puissiez vous occuper très sérieusement de cette question.

Je pense, Monsieur le Maire, que vous êtes dans le même état d'esprit ?

Merci.

M. LE MAIRE –

J'ai le même état d'esprit mais, pour ma part, je ne parle même pas de curseur.

Soit on fait la même chose, soit on ne fait pas la même chose... je donne déjà des solutions à une commission. Je continue en effet à penser qu'il faut trouver des solutions en intercommunalité ; il faut que l'intercommunalité soit intelligente. Si elle ne l'est pas, à nous d'être suffisamment forts et de trouver les compagnonnages nécessaires, en son sein, pour dénicher des solutions. Je fais confiance à M. VARLET pour les trouver.

M. PLOUVIER –

Dans des cas similaires, Monsieur le Maire, avez-vous une idée de ce qu'une ville limitrophe demande en supplément, ou un ordre de grandeur ?

M. LE MAIRE –

Je ne vais pas vous le donner mais nous avons tous les cas de figure possibles.

Je peux vous signaler que la ville de Roncq prend largement sa part pour d'autres qui ne la prennent absolument pas. Je ne vais pas les dénoncer, je l'ai déjà fait.

Lorsque les parents venaient me voir, je leur répondais toujours : *Ne vous adressez pas à la ville d'accueil, mais adressez-vous à votre ville de résidence.*

Pour autant, si l'enfant est scolarisé à Roncq, je veux que l'on contrôle si tout a été fait en conformité avec la convention intercommunale puisqu'elle règle cet accord qui fait que l'on va accueillir un enfant d'Halluin ou de Tourcoing à Roncq.

Je souhaite que M. VARLET vérifie –et il le fera– si toutes les conditions de ce transfert, en quelque sorte, de l'enfant sont respectées. Là aussi, il y a peut-être du ménage à faire.

M. PLOUVIER –

D'autant plus que nous payons ; dans le budget, j'ai vu 30.000 € dans le cadre de l'intercommunalité scolaire.

M. LE MAIRE –

En effet !

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur VARLET, vous n'avez pas précisé qu'un étalement du paiement était possible pour les familles en difficultés. Nous l'apprécions fortement.

Par contre, si des difficultés surviennent encore, il nous a été dit en Commission que le CCAS pouvait intervenir.

N'est-ce pas des démarches compliquées pour certaines familles ?

Il faudrait voir si l'on peut encore faciliter ce genre de démarche ; merci.

M. VARLET –

Je demandais justement la parole à M. le Maire pour préciser la possibilité d'un étalement de la dépense pour les familles mais vous m'avez devancé, Monsieur ZAJDA.

M. LE MAIRE –

Sans autre demande d'intervention, nous passons au vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

<p><i>1.03 - ACTION EN DIRECTION DE LA JEUNESSE RONCQUOISE - Centres de vacances avec hébergement - Tarification</i></p>

Il appartient à notre assemblée délibérante de fixer la tarification relative aux centres de vacances avec hébergement dès l'instant où ceux-ci font traditionnellement partie des multiples activités et projets en direction de notre jeunesse ronquoise.

Nous vous proposons donc de maintenir la participation des familles ronquistes à 18 euros par jour en sachant que les séjours sont compris entre 12 et 14 jours.

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 8 avril 2008.

M. LE MAIRE –

Puisque vous avez la parole, Monsieur VARLET, nous vous écoutons à propos de cette action en direction de la jeunesse ronquoise.

M. VARLET –

Il s'agit cette fois de la tarification pour les centres de vacances avec hébergement – ce que l'on avait coutume d'appeler il y a très longtemps les colonies de vacances, les joyeuses colonies de vacances, qui se dérouleront en juillet et août selon un programme qui a été diffusé, à savoir :

- en juillet, pour les enfants ronquois de 6 à 12 ans (30 places) et pour les 13 à 17 ans (15 places)
- en août, c'est identique.

Le prix de revient de ces séjours s'élève à 750 € et la participation demandée aux familles, comme indiqué sur la délibération, est de 18 €/jour soit 252 €.

M. LE MAIRE –

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je salue l'engagement très fort de la Ville et donc des contribuables ronquois en la matière.

1.10 - RESTRUCTURATION DES ECOLES BREL/PICASSO - Marché public relatif aux classes provisoires - Lot n° 2 - Avenant n° 1

Par contrat rendu exécutoire le 5 novembre 2007, nous avons conclu avec la Société MODUL'BAT dont le siège social est à LA GORGUE, la location d'un ensemble modulaire (5 classes maternelles, 2 blocs sanitaires...) au prix forfaitaire de 178.060 € HT pour une première période de 12 mois (7.800 € HT/mois de location).

La mise en œuvre de cet équipement temporaire a révélé la nécessité de prévoir des adaptations mineures portant sur :

<i>- fourniture et pose d'un châssis coulissant</i>	<i>700 € HT</i>
<i>- fourniture et pose d'un bloc porte</i>	<i>370 € HT</i>
<i>- fourniture d'une rambarde de sécurité</i>	<i>3.300 € HT</i>
	<i>-----</i>
TOTAL :	4.370 € HT

Dès lors, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'avenant n° 1 au contrat initial, celui-ci résultant d'une procédure négociée.

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, je vous invite à présenter la délibération n° 10 si cela ne vous perturbe pas ; vous aurez ainsi la parole pour présenter l'ensemble de vos dossiers.

M. VARLET –

Dans le cadre de la restructuration des écoles Brel/Picasso, il s'agit d'un marché public relatif aux classes provisoires.

L'école Picasso a été entièrement démolie et des bâtiments préfabriqués ont été installés par la société Modul'Bât. Toutefois quelques améliorations ont été demandées à la fois par le personnel enseignant et nous-mêmes dans la mesure où manquait, par exemple, une rambarde de sécurité pour l'accès aux classes : le plan incliné n'en était pas équipé. Je pense qu'à l'occasion d'une visite de Mme SERAFINI et de M. DUBOIS, il a été indiqué la nécessité d'installer cette rambarde de sécurité, ce qui a été fait.

Il y a également eu fourniture et pose d'un châssis coulissant pour améliorer la luminosité dans une des classes, suite à une demande formulée par les enseignants. Ces travaux sont réalisés.

Enfin, fourniture et pose d'un bloc porte pour permettre une communication directe entre le dortoir et une salle de classe. Ces travaux sont prévus ce vendredi 18 avril.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur l'Adjoint.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER -

Merci, Monsieur le Maire.

J'ai été assez effaré par le montant du marché : 178.000 € ce qui représente une dépense mensuelle de 7.800 € HT pour ces classes modulables.

Je suppose qu'il y a eu appel d'offres ; cette proposition était-elle la mieux-disante ? Etait-ce le marché le plus intéressant au niveau du coût ?

Question supplémentaire : ces 178.000 € sont-ils incorporés dans le budget global de la restructuration de l'école ou viennent-ils en plus ?

M. LE MAIRE –

La réponse est affirmative aux questions que vous avez posées : nous étions en marché négocié et la Commission d'appel d'offres a validé le mieux-disant. Il s'agit effectivement de montants importants mais ce sont ceux du marché. Nous n'avons malheureusement pas

d'autre solution ; toutes les alternatives ont été étudiées avec les équipes des services internes de M. VANOVERMEIR, mais aussi avec les équipes d'architectes et ceux qui nous aident dans cette opération, pour essayer de trouver d'autres solutions mais il n'y avait pas d'autre solution... on ne peut pas faire de miracle en la matière d'autant que c'est un gros chantier qui va restructurer le quartier et qui va permettre également d'aménager les quartiers à venir, notamment entre la ZAC du Bois-Leurent et les Chats-Huants.

La requalification du Blanc-Four (transfert Jaurès/Valles) sera beaucoup plus légère parce que nous pourrons le faire in situ.

Dans le cadre de cette opération, la situation était plus complexe puisque nous sommes sur des bâtiments qui « avaient fait leur temps » ; certains, ici, les connaissent mieux que moi.

M. PLOUVIER –

Cette dépense s'ajoute donc au coût de restructuration de l'école !

M. LE MAIRE –

Non, pas du tout ; elle est dans le budget ordinaire de la Commune.

M. PLOUVIER –

Je voterai d'autant plus facilement les 4.370 € car, en valeur, c'est très peu par rapport au budget global.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, c'est formidable.

1.04 - PERSONNEL MUNICIPAL - Tableau des effectifs - Actualisation

Par délibération en date du 10 avril 2007 rendue exécutoire le 18 avril 2007, notre assemblée délibérante a arrêté le tableau des effectifs municipaux actuellement en vigueur.

Depuis lors, la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale (art 37) et le décret n° 2007-1828 du 24 décembre 2007 portant modification des dispositions applicables à certains emplois de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux... abaissent les seuils de création d'emplois fonctionnels. Il est désormais permis à une commune comptant plus de 10 000 habitants, outre l'emploi de Directeur Général des Services (D.G.S), d'ouvrir un ou plusieurs emplois de Directeur Général Adjoint (D.G.A) des Services ainsi qu'un emploi de Directeur des Services Techniques (D.G.T).

Par le mécanisme statutaire de détachement, les emplois fonctionnels (DGS, DGAS, DST...) sont le plus souvent occupés par des fonctionnaires territoriaux déjà en activité dans la collectivité. Il lui est confié des responsabilités et missions particulières. Bien que le plus souvent le détachement d'un emploi « statutaire » sur un emploi fonctionnel se traduit par une revalorisation indiciaire, l'objectif recherché est essentiellement de traduire un organigramme et de décliner des délégations de signature. Ces deux derniers points attestent bien de la fonctionnalité (et de la « précarité ») de ces emplois.

Eu égard à l'intérêt de mettre en œuvre ces emplois fonctionnels au sein de notre collectivité, nous avons traduit les « créations » de postes correspondants dans le tableau ci-dessous (3 postes de DGAS et 1 poste de DST).

Par ailleurs, l'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi d'animateur territorial (Cat. B) de deux agents nécessite l'ouverture d'un poste supplémentaire sur le grade correspondant, de sorte que tous les deux puissent bénéficier de l'avancement de grade correspondant et des responsabilités subséquentes

EMPLOIS PERMANENTS

		Tableau des effectifs	
GRADES	Nombre d'emplois prévus à l'organigramme	En vigueur depuis le 10/04/2007	Nouvelles propositions
Filière administrative			
<i>Emplois fonctionnels</i>			
Directeur général des services (DGS)	1	1	
Directeur général adjoint des services (DGA)			<u>+ 3</u>
CATEGORIE A			
<i>Cadre d'emplois des attachés</i>			
Temps complet	3	3	
CATEGORIE B			
<i>Cadre d'emplois des rédacteurs</i>			
Temps complet	9	9	
CATEGORIE C			
<i>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</i>			
Temps complet	39	43	
Temps non complet de plus de 28 h/s	-	41	
Filière technique			
<i>Emploi fonctionnel</i>			
	Nombre d'emplois prévus à l'organigramme	En vigueur depuis le 10/04/2007	Nouvelles propositions
		7	

<i>Directeur des services techniques</i>			<u>+ 1</u>
CATEGORIE A			
<i>Cadre d'emplois des ingénieurs</i> <i>Temps complet</i>	1	2	
CATEGORIE B			
<i>Cadre d'emplois des techniciens supérieurs</i> <i>Temps complet</i>	6	3	
<i>Cadre d'emplois des contrôleurs de travaux</i> <i>Temps complet</i>	4	5	
CATEGORIE C			
<i>Cadre d'emplois des agents de maîtrise</i> <i>Temps complet</i>	8	17	
<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques</i> <i>Temps complet</i>	109	101	
<i>Temps non complet de moins de 28 h/s</i>		70	
<i>Temps non complet de plus de 28 h/s</i>		16	
		15	

<i>Filière culturelle</i>	<i>Nombre d'emplois prévus à l'organigramme</i>	<i>En vigueur depuis le 10/04/2007</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
<i>Emploi spécifique de Professeur Ecole de Musique</i> <i>Temps complet</i>	-	1	
CATEGORIE A			
<i>Cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique</i> <i>Temps complet</i>	1	1	
<i>Cadre d'emplois des bibliothécaires</i> <i>Temps complet</i>	1	1	
CATEGORIE B			
<i>Cadre d'emplois des assistants spécialisés d'enseignement artistique</i> <i>Temps complet</i>	9	8 :	
<i>Temps non complet</i>		3	
<i>Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique</i> <i>Temps complet</i>	1	5	
<i>Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique</i> <i>Temps complet</i>	1	0	
<i>Cadre d'emplois des assistants qualifiés de conservation</i> <i>Temps complet</i>	1	0	
<i>Cadre d'emplois des assistants de conservation</i> <i>Temps complet</i>	1	1	
CATEGORIE C			
<i>Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine</i> <i>Temps complet</i>	1	1	

<i>Filière médico-sociale</i>	<i>Nombre d'emplois prévus à l'organigramme</i>	<i>En vigueur depuis le 10/04/2007</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
CATEGORIE C			
<i>Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles</i> <i>Temps complet</i>	9	9	

<i>Filière sportive</i>	<i>Nombre d'emplois prévus à l'organigramme</i>	<i>En vigueur depuis le 10/04/2007</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
CATEGORIE B			
<i>Cadre d'emplois des éducateurs APS</i> <i>Temps complet</i>	8	8	

<i>Filière animation</i>	<i>Nombre d'emplois prévus à l'organigramme</i>	<i>En vigueur depuis le 10/04/2007</i>	<i>Nouvelles propositions</i>
CATEGORIE B			
<i>Cadre d'emplois animateurs</i> <i>Temps complet</i>	1	1	<u>+ 1</u>

CATEGORIE C			
<i>Cadre d'emplois des adjoints d'animation</i> <i>Temps complet</i>	2	2	

EMPLOIS NON PERMANENTS

<i>Cadre d'emplois</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Alinéa</i>	<i>Définition du poste</i>	<i>Base de rémunération</i>		
				<i>Echelon</i>	<i>Indice Brut</i>	<i>Nombre de Postes</i>
<i>Adjoints techniques territoriaux</i>	<i>C</i>	<i>2 :</i> <i>Besoins occasionnels</i>	<i>Agents d'entretien et surveillantes de cantine à temps complet et à temps non complet</i>	<i>1^{er}</i>	281	70

<i>Adjoint d'animation</i>	<i>C</i>	<i>2 : Besoins saisonniers et occasionnels</i>	<i>Directeurs de centre de loisirs</i>	<i>3</i>	<i>298</i>	<i>6</i>
<i>Adjoint d'animation</i>	<i>C</i>	<i>2 : Besoins saisonniers et occasionnels</i>	<i>Animateurs de centres de loisirs</i>	<i>1^{er}</i>	<i>281</i>	<i>20</i>
<i>Contractuel</i>	<i>A</i>	<i>5</i>	<i>Chargé de communication</i>	<i>Délibération du 10.12.02</i>		<i>1</i>

<i>Non-titulaire</i>	<i>A</i>		<i>Collaborateur de cabinet</i>	<i>Délibération du 10.12.02</i>		<i>1</i>
----------------------	----------	--	-------------------------------------	-------------------------------------	--	----------

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 8 avril 2008.

M. LE MAIRE –

Il s'agit tout simplement de concrétiser ce qui se passe depuis quelque temps puisque la Fonction publique territoriale évolue et que nous pouvons nommer désormais des Directeurs généraux adjoints des services.

Nous en avons trois que je salue, François SCHOCKAERT et Gilles VANOVERMEIR ; un troisième poste étant ouvert.

Je salue leur travail car ils assument cette compétence et cette responsabilité depuis longtemps déjà. En vous proposant de retoiletter la grille des effectifs, cela nous permet de leur donner ce grade de Directeur général adjoint.

De la même manière, le Directeur des services techniques obtient aussi cette désignation que nous permet la Fonction publique territoriale en reconnaissant les personnels qui oeuvrent en la matière.

Enfin, nous avons eu la joie de compter dans nos rangs, dans le secteur Animation jeunesse, quelques promotions de grade ce qui nécessitait d'ouvrir un poste pour permettre à ces personnels de gravir les échelons, notamment d'entrer dans la catégorie B.

Nous avons déjà un poste en catégorie B mais ils étaient deux à avoir obtenu le concours. Nous avons donc ouvert un deuxième poste pour que les deux lauréats puissent y accéder.

Il s'agit d'une simple actualisation de la grille des effectifs, tout à fait banale mais importante à la fois puisqu'elle vient reconnaître et souligner le travail de nos collaborateurs, ici présents.

Y a-t-il des questions particulières ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Sans remettre en cause la qualité professionnelle des intéressés, toutefois pour une ville de 13.000 habitants avoir 3 DGA, n'est-ce pas un peu beaucoup ?

Autre remarque : pour pouvoir apprécier un peu mieux le tableau des effectifs, serait-il possible d'avoir un exemplaire du bilan social de la ville afin de pouvoir mieux étudier tout cela ? Merci.

M. LE MAIRE –

Vous l'aurez de toute manière à un moment donné ; il vous sera transmis par les moyens techniques (numérisation).

De toute façon, vous serez mis au courant dans le cadre du CTP où ces sujets sont toujours évoqués avec beaucoup de précision. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans les lieux dédiés.

Pour autant, je rappelle que ces évolutions sont organisées par une loi qui régit la Fonction publique territoriale. Il ne s'agit donc pas d'une particularité ronquoise mais de la volonté de reconnaître le travail de nos collaborateurs dans l'organigramme que nous avons bâti comme tel, avec des chefs de service sous le Directeur général des services, qui ont une compétence un peu plus large.

Pour l'instant, cet organigramme comporte deux têtes plus une aux services techniques, le cas échéant une troisième pourrait arriver pour compléter le dispositif.

Ma réponse est : non, ce n'est pas excessif. Aujourd'hui, c'est le mode de fonctionnement que nous avons décidé d'adopter tout simplement.

M. ZAJDA –

Le 3^{ème} DGA viendra de l'interne ?

M. LE MAIRE –

Pour l'instant, le poste est ouvert et non pourvu.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour reprendre ce que M. ZAJDA vient de dire, il n'est pas question de contester la qualité et la compétence des Directeurs généraux adjoints qui sont nommés. C'est une promotion, tant mieux pour eux et on ne va pas s'y opposer.

Par contre, d'abord une remarque. Il est difficile de porter un jugement sur l'effectif global étant donné que nous ne disposons pas d'une période de référence suffisante pour connaître l'évolution globale des effectifs.

Je crois savoir mais ce ne sont que des rumeurs –il ne faut jamais prêter le flanc aux rumeurs– on supprime du personnel opérationnel (entretien, maintenance). N'est-ce pas un peu gênant d'avoir ce personnel en moins au bénéfice des cadres de haut niveau ?

Je pose la question globale du non-remplacement de certains personnels.

M. LE MAIRE –

Ce n'est pas le sujet, Monsieur PLOUVIER, d'une part.

D'autre part, vous parlez de rumeurs mais vous la colportez publiquement. Allez donc jusqu'au bout ; assumez.

Donnez-moi des chiffres.

Donnez-moi non pas des noms, parce que confidentiels, mais argumentez donc, Monsieur PLOUVIER ; je vous écoute.

M. PLOUVIER –

Je crois savoir que, par exemple, les équipes de jardiniers sont 7, si mes calculs sont bons, alors qu'avant ils étaient plus nombreux et qu'ils assuraient, par exemple, l'entretien des cimetières. Outre la tonte des pelouses, je pense qu'ils devaient également se livrer à des petits travaux qui étaient bien utiles pour des personnes âgées pour l'entretien des tombes et autres.

M. LE MAIRE –

Il faut quand même actualiser votre pensée parce que vous n'êtes pas dans le coup. La situation n'est pas du tout celle-là.

Tous ces éléments seront évoqués dans les lieux qui leur sont dédiés. N'hésitez pas à me questionner.

Je l'ai déjà expliqué à de très nombreuses reprises et vous étiez un spectateur assidu, quand vous n'étiez pas au Conseil municipal. Je pense que chacun ici connaît mes orientations en matière d'organisation du personnel. :

un service public qui doit être moderne, dynamique, qui doit évoluer ;

certaines fonctions qui doivent changer, progresser ;

d'autres apparaissent alors qu'un certain nombre sont plutôt dans une vague de reflux.

Pour autant, jamais il n'y a désaffectation, jamais il n'y a abandon du service public sur nos espaces.

A un moment donné et c'est là que vient ce curseur (je rejoins cette définition) entre ce que l'on externalise... ce n'est pas un « gros mot », l'enseignement privé y a également recours alors qu'il a la même vocation et fait le même travail que l'enseignement public. S'il n'y avait plus d'enseignement privé aujourd'hui, je ne sais pas où nous irions... il faudrait encore augmenter le budget de l'Education nationale pour y arriver.

On est donc sur un système qui nous permet justement de pouvoir varier, de pouvoir faire fluctuer et, surtout, de mettre en œuvre une politique, la plus pragmatique et la plus souple, la plus efficace pour la Ville. Et tout cela dans une politique globale et générale.

Vous savez ; il faut se méfier des rumeurs et ne pas les colporter soi-même, sinon c'est terrible. L'examen de cette délibération est tout à fait autre chose.

Etre nommé DGA, ce n'est pas une promotion ; c'est une reconnaissance de ce que les intéressés font déjà et de la fonction qu'ils exercent ; ils sont à côté du Directeur général des services. Je peux vous assurer que, dans une ville comme Roncq, il y a beaucoup de travail et on a besoin de compétences, notamment en matière financière, en matière d'organisation administrative, en matière d'organisation des services techniques et ressources humaines... Il y a donc nécessité de pouvoir s'appuyer sur des personnes solides, ayant une expérience assez longue en la matière. Et je remercie Bruno DUBOIS, qui est à mes côtés, qui fait un excellent travail ; c'est l'occasion, pour moi, de saluer à la fois son dévouement, son abnégation et son professionnalisme.

M. PLOUVIER –

Ma question, c'était simplement...

M. LE MAIRE –

Attendez, Monsieur PLOUVIER. Je ne vous ai pas donné la parole.

M. PLOUVIER –

Me la donnez-vous ou pas ?

M. LE MAIRE –

Nous n'allons pas relancer ce débat, Monsieur PLOUVIER ; je vous ai apporté une réponse.

M. PLOUVIER –

Je disais qu'il fallait faire attention de ne pas se retrouver avec une armée mexicaine...

M. LE MAIRE –

Attendez donc !

Vous venez de dire que je suis en train de couper des têtes et, dans le même temps, que j'ai une armée mexicaine. Je ne comprends plus !

Pour autant, nous arrêtons la discussion et je porte aux voix. Qui est pour ?

La délibération est ainsi adoptée compte tenu de l'abstention des groupes « Roncq avec vous » et « Action ronquoise citoyenne ».

Nous allons passer la parole à M. DA SILVA à propos des réseaux de piscines et centres aquatiques. Il s'agit du conventionnement avec Lille Métropole Communauté urbaine.

1.05 - RESEAU DES PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES - Egal accès des scolaires à l'apprentissage de la natation - Conventionnement avec Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) - Versement d'un fonds de concours

*En application de la convention passée avec Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U) pour le fonctionnement de notre piscine municipale, notre commune est attributaire d'un fonds de concours communautaire d'un montant de **53 210 €** se répartissant comme suit :*

Année scolaire	montant	Observations
2006/2007	- 13 790 €	Trop-perçu
2007/2008	67 000 €	à titre de provision
Total	53 210 €	

Conformément à l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), il nous appartient de délibérer sur l'acceptation de cette dotation après avoir vérifié que le montant total de ce fonds de concours n'excède pas la part consacrée par notre budget municipal pour le financement de l'activité concernée (apprentissage de la natation des scolaires).

Nous vous demandons d'émettre un avis favorable pour l'encaissement de cette somme de 53 210 €.

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 8 avril 2008.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons donc passé une convention avec LMCU pour le fonctionnement de notre piscine municipale et notre Commune est attributaire d'un fonds de concours communautaire d'un montant de 53.210 €, réparti comme suit :

À titre provisionnel pour l'année 2008.....	67.000 €
Dont un trop-perçu 2006/2007.....	13.790 €
Soit un solde, toujours à titre de provision, de	53.210 €

Nous devons délibérer sur ce point pour permettre à LMCU de nous verser ces fonds.

M. LE MAIRE –

Généralement, quand il s'agit de recevoir de l'argent, on accepte facilement. S'il faut en donner, c'est alors autre chose.

Y a-t-il des questions ? (Pas de demande d'intervention).

Nous passons au vote : qui accepte cette dotation de compensation communautaire ?

UNANIMITE, merci à tous.

1.06 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR 2008
--

M. le Maire propose de procéder à une 1ère ventilation des crédits prévus au Budget Primitif 2008 au titre des subventions de fonctionnement et des subventions exceptionnelles.

Le tableau récapitulatif annexé reprend :

- *des subventions de fonctionnement pour un total de 219 738,00 € (compte 6574) ;*
- *des subventions exceptionnelles pour un total de 2 869,00 € (compte 6745).*

Pour mémoire, nous vous rappelons que lors de sa séance du 4 décembre 2007, le conseil municipal a voté divers acomptes provisionnels au titre du budget 2008 suivant tableau ci-après :

<i>Associations</i>	<i>Subventions de fonctionnement provisionnelles 2008 (2/3)</i>
<i>Ecole et Famille de Roncq Blanc-Four</i>	<i>97 723,00 €</i>
<i>Ecole et Famille St François</i>	<i>135 227,00 €</i>
<i>Maison des Associations</i>	<i>56 000,00 €</i>
<i>Cinéma Gérard Philipe</i>	<i>29 333,00 €</i>
<i>Office Municipal des Sports</i>	<i>30 867,00 €</i>
<i>Service des Familles</i>	<i>283 940,00 €</i>
TOTAL	633 090,00 €

Avant le vote, les élus impliqués dans l'une ou l'autre de ces associations ont été invités à quitter momentanément la séance. Sont sortis : Mmes SUBTS, LAFRENOY, BUCHET, LEROUGE et NYS. MM. DA SILVA, LAMBLIN, WINDELS et ZAJDA.

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 8 avril 2008.

M. LE MAIRE –

Je passe la parole à M. DESMET, Premier Adjoint, pour nous présenter le dossier sur l'attribution de subventions pour 2008. C'est un point important parce ces fonds permettent de faire vivre nos associations.

D'une part, les « grosses » associations ; celles qui ont besoin de la mobilisation de l'argent des contribuables ronquois ;

D'autre part, toutes les associations de taille moyenne et plus petites qui, elles aussi, reçoivent toute l'attention de la municipalité ronquoise parce qu'elles œuvrent efficacement sur notre territoire en faveur de nos populations, tant dans le sport que dans la culture.

Monsieur le Premier Adjoint, vous avez la parole.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération reprend les différentes subventions qui seront attribuées aux associations.

Le montant global des subventions de fonctionnement s'élève à 219.738 €.

Celui des subventions exceptionnelles est de 2.869 €.

Je ne vais pas en faire une lecture complète dans la mesure où le tableau est disponible ; vous pouvez le consulter sur vos portables.

Si vous avez des questions ou des précisions à demander, n'hésitez pas à intervenir.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Concernant les grosses subventions, nous apprécions la croissance de celles du service aux familles mais que signifie cette réévaluation : la substitution à un autre financeur d'une augmentation structurelle, d'un investissement structurel ou d'une réelle politique sur la famille ?

Nous nous étonnons de la stagnation de la subvention du CCAS dont le budget est soi-disant bénéficiaire. Il n'y a donc que très peu de personnes en difficultés à prendre en charge dans notre Ville a priori... ou y a-t-il une méconnaissance de la précarité dans notre ville ?

Il faut que Roncq soit réactive pour garantir les mêmes droits à chacun mais dans une action d'accompagnement plutôt que d'assistantat.

De plus, n'ayant pas suffisamment d'informations sur les besoins et les cahiers des charges des différentes structures subventionnées, si je pouvais voter, je me serais abstenu.

M. LE MAIRE –

Il fallait poser des questions, Monsieur ZAJDA ; vous auriez eu les réponses pour pouvoir voter !

A propos du CCAS, vous comprendrez un peu mieux la situation lorsque vous y serez ; vous verrez alors que cette instance fonctionne très bien, de manière tout à fait classique. Personne n'est laissé de côté sauf si, naturellement, nous ne le savons pas... mais, que voulez-vous, on ne peut pas non plus se convertir en Saint-Vincent de Paul... il y a des associations qui font d'ailleurs un très bon travail et que nous relayons tant la Banque alimentaire, que Saint-Vincent de Paul que je viens de citer, que les Restos du cœur... il existe donc beaucoup de relais

associatifs, d'individus qui oeuvrent de manière sociale sur Roncq... j'oserais presque dire de manière charitable, au sens noble du terme, à savoir au sens du cœur.

J'ai beaucoup apprécié parce que vous avez évolué dans les termes que vous utilisez. Vous parliez d'assistantat lors de la précédente séance ; ce soir vous parlez d'accompagnement. Vous me rejoignez donc sur l'idée qu'il faut accompagner les personnes, les remettre debout et non pas les assister. On voit très bien les ravages que peuvent engendrer, depuis des années, les politiques publiques en matière d'assistantat. Il faut en sortir et il faudra bien que quelqu'un ait le courage de réformer un certain nombre de choses.

Je peux vous l'assurer ; les petites gens, que vous entendez parler, sont pour la réforme.

Il n'y a que les bien-pensants, les « bobos », ceux qui intellectualisent tout... qui ont les bonnes réponses mais, finalement, ils n'ont aucune réponse pragmatique.

C'est facile de faire du social quand on est à Paris, dans le 16^{ème} et quand on intellectualise la chose.

Cela l'est un peu moins quand on a les pieds dans le terrain, dans la proximité avec les gens et qu'on voit les vrais problèmes.

Je pense que le CCAS de Roncq fonctionne de manière tout à fait classique et fait bien son travail avec l'aide légale et avec un certain nombre de dispositifs innovants, que lui-même a mis en place.

Vous évoquez le service des familles ; oui, il y a une politique familiale aujourd'hui qui est transférée à ce Service des familles, qui fait un bon travail, sinon nous n'aurions pas ce partenariat sur la base d'une convention de fonctionnement.

Finalement, vous avez apporté la réponse en posant la question : chaque fois des réajustements structurels sont à faire, des personnels sont revalorisés, des conventions sont mises en place pour préserver ces évolutions. Il y a donc une suite logique à les accompagner et à faire en sorte que les politiques de la Petite enfance soient performantes. J'inviterai d'ailleurs ceux qui ont été élus pour siéger dans ces structures, à faire en sorte que ce partenariat soit le plus efficace possible et le plus pertinent.

Monsieur ZAJDA, ai-je répondu à toutes vos questions ?

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je vais compléter vos propos concernant le CCAS.

Il n'y a pas réduction de la subvention dans la mesure où les comptes faisaient apparaître un excédent de 88.000 € en 2007. Nous n'avons donc pas abondé le budget du CCAS du montant non utilisé.

Comme je l'ai rappelé en Commission ; le CCAS est un établissement public et, autant que de besoin, la Commune abonde son budget. Cette instance a, de plus, encore 20.000 € placés en bons du Trésor. Il n'y avait donc pas nécessité d'abonder son budget.

Le budget de fonctionnement sera identique voire plus élevé, si besoin était, par rapport à 2007. Au niveau de la subvention, c'est une question de trésorerie.

Concernant le Service des familles, la subvention sera votée au cours du Conseil municipal du mois de mai ; la convention sera alors signée et nous disposerons des comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

S'il y a renforcement de l'activité, nous nous mettons en conformité avec la CAF de Roubaix – Tourcoing pour accompagner l'encadrement des jeunes enfants.

Voilà les deux précisions que je tenais à apporter sur le sujet.

M. LE MAIRE –

Tout en sachant que ce n'est pas le sujet dont nous avons à débattre ce soir. Nous avons à voter les subventions dont vous avez la liste sous les yeux.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Il est vrai que c'est difficile de porter un jugement sur le montant attribué aux associations. Quand on les examine attentivement, on constate des différences sensibles, des augmentations voire des stagnations comme M. ZAJDA vient de le signaler.

J'aimerais savoir quels sont les éléments objectifs qui permettent d'augmenter plus ou moins la subvention d'une association plus qu'une autre.

Le moment n'est-il pas venu, à moins qu'elle n'existe déjà, de mettre en place une commission ad hoc qui serait chargée justement de remettre à plat tous les éléments objectifs et, peut-être, de réduire un peu la part de la subjectivité pour augmenter celle de l'objectivité.

Je me demande si l'attribution de subventions ne pourrait pas être un premier exemple de l'évaluation des politiques communales, qui est donc de la responsabilité de M. BUCQUOYE.

Je pose donc globalement le problème : les subventions de certaines associations augmentent de 4 %, d'autres de 5 % ; d'autres encore sont étales, elles perdent donc un peu en pouvoir d'achat si on tient compte de l'érosion monétaire.

Voilà, Monsieur le Maire.

Je me demande si l'on ne doit pas revoir l'ensemble de la question. Je l'avais posée concernant le sport et M. Antonio DA SILVA m'a aimablement répondu lors de la réunion plénière. Je pose donc la question pour ce qui est hors sportif.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

La question est vaste, Monsieur PLOUVIER.

Vouloir porter un jugement –extérieur et rapide– de subjectivité et d'objectivité, pour moi, est un raccourci.

Les associations roncquoises ne se plaignent pas, elles se portent très bien, elles ont un subventionnement à la hauteur de leurs besoins. Il n'y a pas de honte à avoir sur le sujet : la Ville soutient le monde associatif.

Je l'ai toujours dit, que l'on soit de droite ou de gauche, le problème n'est pas là.

Subjectivité – Objectivité... le sujet est toujours complexe parce que vous allez apprécier des associations qui, d'abord, ont des buts différents, toutes !

Comment comparer une association sportive à une association culturelle ?

Et à l'intérieur même des chapitres d'associations, il y a une extrême difficulté à appréhender tout cela parce que toutes ne sont pas au même niveau, toutes ne s'adressent pas au même nombre d'utilisateurs...

Si vous voulez ouvrir ce dossier, c'est un chantier que vous ne parviendrez jamais à clôturer et vous ne ferez que des mécontents.

Pour avoir été Adjoint à la vie associative, j'avais ouvert le débat en son temps et le Maire m'a dit –déjà à l'époque– : « *Surtout tu le refermes tout de suite parce que c'est le meilleur moyen de diviser les camps.* »

Je crois qu'il faut tout simplement regarder vivre la ville, aller dans les assemblées générales, questionner les présidents de clubs.

En outre, il faut être intuitif, sentir, « avoir du pif » et se demander : quelle est l'association qui répond au seul cahier des charges qui vaille, à savoir l'intérêt général ?

Bien évidemment, l'association n'a pas seulement un intérêt général, elle est d'abord au service de son objectif, de son but. Il faut toujours lui rappeler quel est d'abord son but initial pour éviter qu'elle ne s'éparpille dans des sujets qui ne relèvent pas de sa compétence. A partir de là, il faut s'interroger :

Répond-elle à la nécessité de convivialité ?

Répond-elle bien à l'objectif qu'elle s'était assignée dans le cadre de la loi de 1901, reconnue par le Préfet qui lui a délivré un agrément ?

Il y a des dossiers que chacun doit remplir. Il y a, non pas un contrôle puisqu'il y a liberté d'association, mais un regard exercé par la commune sur le fonctionnement même de ces diverses associations. Surtout une Commission réunit les élus en charge des différents domaines qui, en principe, sont les plus aptes et les plus habilités à savoir ce qui se passe à l'intérieur même de l'association. Puis on fait un recensement, on fait « son miel » de tout cela et on attribue une subvention.

En général, cette attribution est assez conforme à ce qu'a demandé le président de l'association.

Que demande le peuple !

On ne va pas aller au-delà, sachant que nous veillons à ce que l'association réponde aussi au(x) souhait(s) de la Ville.

Le versement d'une subvention, c'est la confiance accordée par la Ville.

Pour ma part, je souhaite que l'on aille de plus en plus vers cette notion de « partenariat » ; c'est là que se situe l'efficacité. On est partenaires : ce que l'association fait, la ville ne le fait pas. Pour autant, ce partenariat nécessite que l'association entre aussi dans une vue, dans un cahier des charges établi de concert avec la commune qui le finance.

D'où la nécessité de ne pas voir s'éparpiller le monde associatif et, surtout, éviter les concurrences. Souvent, lorsqu'il y a conflit dans le monde associatif, une autre association se crée avec d'autres personnes pour répondre au même but.

Pour le constater depuis quatorze ans, puisque j'ai eu la charge de la vie associative à un moment donné (six ans), j'ai toujours veillé à ce que, lorsqu'une confiance était accordée à des représentants associatifs, à la leur donner jusqu'au bout et éviter de la concéder à d'autres personnes, en quelque sorte, sur un champ concurrentiel.

Voyez que notre rôle est à la fois simple et difficile. Ce sont des notions auxquelles –je le pense– vous aurez beaucoup de mal à répondre et la meilleure grille d’analyse n’existe pas, sauf celle (ce qui me donne l’opportunité de saluer mon ancien collègue, Jean-François TAILLEZ, ici présent) qu’il avait établie avec l’OMS, en son temps, pour tenter d’y mettre de l’équité... c’est important aussi parce qu’à l’intérieur même du monde sportif, certains souffraient d’un manque de reconnaissance, de la différence entre grosses et petites associations (ces dernières s’estimant lésées). Cela a finalement permis d’avoir un regard plus équitable sur la manne associative.

Aujourd’hui, je pense qu’elle procure satisfaction au monde sportif, même si elle peut et doit progresser.

Pour répondre à votre question un peu longuement parce que c’est un sujet qui me passionne :

- Difficile de disposer d’une grille de lecture parce que l’on est effectivement sur une appréciation difficile à réaliser.
- Par ailleurs, l’engagement de la Ville, au niveau associatif, est important ; je pense que les Roncquois le souhaitent, preuve en est qu’ils sont très engagés dans le monde associatif.
- Enfin, le regard sur le subventionnement doit être moderne, évolutif et le plus équitable possible.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Je vous ai bien entendu, Monsieur le Maire, et vous avez répondu en partie à ma question.

A propos du soupçon qui pourrait être fait quant à du favoritisme de l’une par rapport à l’autre, pour écarter tout cela, Monsieur le Maire, peut-être y a-t-il une solution simple : partir du principe que toutes les associations, quelles qu’elles soient et quel que soit leur objet, leur but, leur enthousiasme... c’est l’aspect subjectif. On pourrait considérer que les subventions soient augmentées du taux de l’inflation pour que l’association ne perde pas en pouvoir d’achat.

Comme, par ailleurs, il y a vote de subventions exceptionnelles puisqu’un budget « d’excellence » a été créé pour le monde associatif, l’association qui une année a à faire face à un événement particulier (anniversaire, manifestation événementielle extraordinaire) pourra rentrer dans cette enveloppe.

On partirait donc du principe : si l’inflation est de 2 %, les subventions augmentent de 2 %... pour ne pas accroître la pression fiscale de la Ville (on est d’accord) et, pour un événement exceptionnel, on fait appel au fonds d’excellence.

Voilà la proposition que je vous fais et vous n'entendriez alors plus des remarques du genre : *ton association a eu 3 %, la mienne que 1,5 %, pourquoi ?*

Avec cette façon de faire, on serait dans l'équité totale.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER, je n'ai jamais entendu parler de favoritisme ; vous me l'apprenez.

Encore une fois, on est dans la rumeur, le soupçon.

Dieu sait pourtant que je connais le monde associatif, je n'ai jamais entendu ce genre de propos.

Autre point – bien entendu que nous suivons l'évolution de la société et tout est réajusté en fonction de cela ; ce n'est pas nouveau.

L'excellence n'a rien à voir avec les anniversaires. Il faut vraiment que vous preniez des cours ; il faut vous former parce que c'est la genèse :

- un système existe déjà pour les événements particuliers comme les anniversaires : 30, 40, 50, 100 ans d'une association ; tout est codifié et les associations sont parfaitement au courant. Quand elles ont atteint l'âge de raison, elles viennent nous solliciter, souvent avec un projet. Tant mieux cela démontre leur vitalité. C'est le cas de la « Jeanne d'Arc » cette année.

On leur octroie ou pas une subvention exceptionnelle ; cela dépend par quoi on compense. En tous les cas, la Ville porte toujours un regard bienveillant à leur demande.

- l'excellence ne porte pas du tout sur le caractère exceptionnel. L'excellence c'est reconnaître l'excellence, tout simplement. Et cette reconnaissance doit aussi être pragmatique parce que chacun en a sa perception et c'est nous, qui sommes une assemblée souveraine avec la légitimité de cette souveraineté populaire, qui estimons s'il y a excellence ou non, s'il y a nécessité ou pas d'attribuer une subvention exceptionnelle.

Je le répète, il n'y a ni favoritisme, ni clientélisme, et tout se passe bien depuis de nombreuses années.

Monsieur DESMET.

M. DESMET –

Monsieur PLOUVIER, je tiens à rappeler que l'enveloppe globale a été augmentée de 2,5 % ; il est vrai qu'il n'y a pas eu répartition sur toutes les associations. Mais comme leurs finances se portent bien, nous avons essayé de faire au mieux et de répondre aux associations qui rencontraient peut-être plus de problèmes ou présentaient des demandes plus spécifiques et essayer d'augmenter un peu plus leur subvention, au lieu d'ajouter 1 ou 2 € par-ci par-là.

Ce travail a été fait consciencieusement pour augmenter la subvention des associations qui en avaient le besoin et de disposer d'une enveloppe qui permet aussi de voir l'avenir.

M. LE MAIRE –

Nous allons voter en deux temps : je vais d'abord extraire quelques associations dans lesquelles certains d'entre vous siègent (Le Lierre, Roncq Delbruck, groupe d'animation du Blanc-Four, les Allumoirs, Roncq culture, Saint-Vincent de Paul).

Nous passons au vote de toutes les autres subventions. Qui est pour ?

Il est en ainsi décidé, compte tenu de l'abstention des groupes « Roncq avec vous » et « Action ronquoise citoyenne ».

Nous passons maintenant au vote des subventions aux associations que j'ai extraites précédemment, après que les élus concernés aient quitté la salle.

.../...

Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

Nos collègues peuvent rentrer.

.../...

Mesdames, Messieurs, nous avons donc donné aux associations les moyens de fonctionner.

1.07 - INTERCOMMUNALITE - CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2008 - NON FISCALISATION

La Commune de Roncq adhère aux organismes de coopération intercommunale suivants :

- *le Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole,*
- *le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents,*
- *le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Vecteur Roubaix-Tourcoing ».*

En ce qui concerne le Syndicat Lys Nord Métropole, la contribution est budgétaire et finance les compétences communes et optionnelles : elle est reprise à nos documents au compte 6554 « Contributions aux organismes de regroupement ».

En revanche, les deux autres structures, le Syndicat d'Assainissement de la Becque de Neuville et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Vecteur Roubaix Tourcoing » ont décidé de fiscaliser les contributions des communes adhérentes. L'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), dispose toutefois que la mise en recouvrement des impôts correspondants ne peut être poursuivie que si les conseils municipaux ne s'y sont pas opposés en affectant d'autres ressources au paiement de leur quote-part.

Il vous est proposé de confirmer la position prise les années précédentes visant à exclure toute augmentation de la pression fiscale sur les contribuables et de reprendre au compte 6554 « Contributions aux organismes de regroupement » de notre budget 2008, les quotes-parts à ces deux syndicats intercommunaux.

Pour ce qui est de la contribution au Syndicat d'Assainissement de la Becque de Neuville, une part de 292,85 € sera reprise au compte 73961 « Reversement d'attribution de compensation ». Cette somme correspond à un reversement de l'attribution de compensation versée de façon pérenne par Lille Métropole Communauté Urbaine et représentant une partie de l'annuité d'un emprunt souscrit par le Syndicat en 1982 et amorti en 2002.

En conclusion nous vous demandons de réaffirmer notre opposition à la fiscalisation de toutes contributions syndicales.

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 8 avril 2008.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons pour la partie financière.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette première délibération concerne les contributions communales au niveau de l'intercommunalité, notamment la non-fiscalisation.

La commune de Roncq adhère à trois syndicats de coopération intercommunale :

- Le syndicat intercommunal Lys Nord Métropole,

La contribution est budgétaire, c'est-à-dire qu'elle est prélevée sur le budget de la Commune et finance les compétences communes et optionnelles.

- Le syndicat intercommunal d'assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents,

- Le syndicat intercommunal à vocation unique de Roubaix – Tourcoing - SIVU

Ces deux syndicats ont décidé de fiscaliser les contributions des communes adhérentes en leur proposant d'ajouter une ou deux colonnes supplémentaires sur la feuille du contribuable. Toutefois, le Code des collectivités locales dispose que cet impôt ne peut pas être mis en recouvrement si la commune concernée s'y oppose. C'est le cas à Roncq. Comme précédemment, nous avons décidé de refuser toute fiscalisation des contributions aux syndicats intercommunaux et de continuer à les prélever sur le budget communal.

Nous n'allons pas accepter l'ajout de colonnes supplémentaires sur les feuilles d'impôts des Ronquois alors que nous nous sommes engagés à maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2002 jusqu'à la fin du mandat.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Sans question particulière, ni demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.08 - FISCALITE LOCALE 2008 - MAINTIEN DES TAUX COMMUNAUX

M. le Maire expose à l'assemblée que, depuis la mise en œuvre de la Taxe Professionnelle d'Agglomération par Lille Métropole Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2002, le pouvoir de décision des communes membres en matière fiscale est désormais limité aux seuls impôts perçus sur les ménages, c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

Pour l'année 2008, M. le Maire propose de maintenir la pression fiscale à son niveau antérieur. Les taux d'imposition seraient donc ceux qui ont été appliqués depuis 2002, eux-mêmes égaux à la somme des taux appliqués en 2001 par la Ville et Lille Métropole Communauté Urbaine. Ces taux seraient donc les suivants :

TAXES	TAUX
<i>Taxe d'Habitation</i>	32,12 %
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</i>	31,02 %
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</i>	52,39 %

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 8 avril 2008.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Nous vous proposons de reconduire les taux communaux à leur niveau de 2002, à savoir :

Taxe d'habitation	32,12 %
Foncier bâti	31,02 %
Foncier non bâti.....	52,39 %

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Il n'est pas question de refaire le débat d'orientations budgétaires ; nous allons voter les taux tels que proposés aujourd'hui mais je voudrais quand même rappeler que l'on peut éventuellement, en fonction des ressources et des dépenses, instaurer (pourquoi pas ?) une fiscalité évolutive, en quelque sorte à géométrie variable ; il semble que c'est une possibilité que vous ne semblez pas avoir bien saisie, mais on ne va pas refaire le débat.

Par exemple, augmenter le taux de 2 points l'année prochaine en fonction des besoins de financement puis, une année suivante qui serait plus calme en investissements, on pourrait peut-être la baisser de manière à rajuster la taxe d'habitation et foncière pour les Roncquois qui ont parfois des difficultés à les payer.

C'est tout, Monsieur le Maire. C'est une simple proposition mais je sais qu'elle semble à l'encontre du bon sens, comme vous me l'avez dit. Mais on a chacun le bon sens que l'on veut bien, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.09 - BUDGET PRIMITIF 2008 - GRANDS EQUILIBRES ET ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2008 s'équilibre de la façon suivante :

		DEPENSES	RECETTES
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
A - Vote	Crédits proposés au vote	15 119 659,00 €	15 119 659,00 €
B - Reports	Restes à réaliser de l'exercice 2007	- €	- €
	002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €
A + B	TOTAL de la section	15 119 659,00 €	15 119 659,00 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
A - Vote	Crédits proposés au vote (y compris le compte 1068)	6 997 377,21 €	8 201 719,85 €
B - Reports	Restes à réaliser de l'exercice 2007	1 913 751,24 €	1 799 112,08 €
	001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	1 089 703,48 €	- €
A + B	TOTAL de la section	10 000 831,93 €	10 000 831,93 €
<u>TOTAL DU BUDGET 2007</u>		<u>25 120 490,93 €</u>	<u>25 120 490,93 €</u>

Nous demandons au Conseil de voter ce Budget:

- *Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.*
- *Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.*
- *Avec reprise des résultats 2007*

La liste des articles sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article ne comporte que l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », obligatoirement spécialisé.

Par ailleurs, ce budget reprend les crédits de paiement des différentes autorisations de programme précédemment ouvertes.

Autorisations de programme et crédits de paiement permettent respectivement de fixer un volume de dépenses susceptibles d'être engagées pour une action évaluée sommairement dans sa globalité et d'ouvrir chaque année, en fonction du temps budgétaire, des crédits autorisant les paiements correspondants.

Ce mécanisme d'autorisations budgétaires de programmes pluriannuels, nous autorise à avoir une vision à long terme des investissements que nous entendons mettre en œuvre, tout en permettant à notre assemblée délibérante de prendre la mesure des engagements pour les années futures. Nous donnons là de la lisibilité à notre action publique et de la cohérence dans nos procédures comptables.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vote d'une décision budgétaire est l'occasion de modifier et d'actualiser ces différentes autorisations ainsi que leur échéancier de paiement.

Dès lors, nous vous proposons un ajustement général de ces autorisations (déjà ouvertes) reprises dans le tableau joint en annexe.

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 8 avril 2008.

M. E MAIRE –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons à nouveau ; vous faites votre grand oral ce soir, pour la première fois, après votre brillante présentation du DOB.

M. BOSSUT -

Je vais donc présenter le budget primitif 2008 qui incorpore les reports et les restes à réaliser de l'année 2007.

Il y a une quinzaine de jours, nous évoquions les orientations budgétaires de notre Commune pour l'année 2008. Vous ne serez donc pas étonnés que le budget, que je suis amené à vous présenter ce soir, soit en totale cohérence avec ces orientations.

Avant de vous présenter les principaux axes de ce budget, permettez-moi de vous rappeler les objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre de notre contrat de bonne gestion communale, qui repose sur trois piliers vertueux qui ont été initiés au cours du mandat précédent, notamment par Jean-François TAILLEZ qui a su maintenir ce cap. C'est une bonne chose pour la Commune et pour la nouvelle équipe municipale qui a pris ses fonctions tout récemment.

- La poursuite de la stabilisation des impôts communaux tout au long de ce mandat,
- Un haut niveau d'autofinancement de nos investissements,
- Un endettement sain.

Ces éléments posés permettront d'assurer aux usagers roncuois un haut niveau de qualité de service tout en maîtrisant nos dépenses de gestion. Ils permettront surtout de poursuivre, de conforter et d'engager, pour le bien-être des Roncuoises et des Roncuois, notre programme d'investissement ambitieux : aménagement du Blanc-Four, préservation du patrimoine immobilier et autres opérations d'équipement.

Mes chers collègues, comme vous le voyez sur le graphique projeté, le budget s'équilibre de la façon suivante :

Recettes et dépenses : 25 M€ de budget global (10 € investissement, 15 M€ fonctionnement).

Il faut savoir que le budget, présenté ce soir, notamment en fonctionnement, présente un léger tassement de nos recettes mais également de nos dépenses. J'y reviendrai plus loin dans mon exposé.

L'effort d'équipement entamé depuis plusieurs années, sera poursuivi sur l'exercice 2008.

Le tableau projeté présente les **dépenses d'investissement**. En effet, nous avons inscrit 8,51 M€ de dépenses d'investissement dont 6,69 M€ de dépenses nouvelles qui sont notamment valorisées par des autorisations de programme ouvertes précédemment.

Il s'agit de la restructuration des écoles Brel et Picasso. Nous avons abondé en 2008 un montant supplémentaire de 750.000 € soit un coût estimé, aujourd'hui, à 4,25 M€ ; il faut savoir que l'on abonde 2 M€ sur le budget 2008.

La rénovation des églises Saint-Roch (1,1 M€ sur 2008), Saint-Piat (980.000 € sur 2008).

Le plan local sportif (170.000 €).

L'aménagement des chemins du cimetière du Centre (150.000 €).

L'aménagement du commissariat de police, rue des Arts (400.000 €).

On a ouvert également d'autres dotations pour le regroupement au Blanc-Four des écoles Jaurès et Valles (200.000 €) ainsi que la maîtrise foncière de l'immeuble Tadrowski, rue de Lille (650.000 €).

Concernant les restes à réaliser qui s'élèvent à 1,9 M€, ces opérations ont fait l'objet d'une contractualisation par la Commune que nous allons poursuivre sur l'année 2008.

C'est principalement le transfert de crédits 2007 pour des autorisations de programme, des travaux de voirie et de réseaux, de l'éclairage public, des travaux de bâtiments et des acquisitions de matériels et mobiliers divers.

Pour financer ces dépenses d'équipement, il faut des **recettes**.

Les recettes directement affectées à la section d'investissement sont, entre autres :

- le fonds de compensation de TVA	687.000 €
- les subventions d'investissement :	
Dotation globale d'équipement	300.000 €
Participation de la commune de Linselles à l'aménagement du commissariat	80.000 €
-	

Pour compléter ces financements, on a fait appel à l'emprunt.

Pour l'année 2008, il sera fait appel à un emprunt de.....	2.850.000 €
--	-------------

La troisième source de financement, qui est la principale, comme je le rappelais au début de mon intervention, c'est la reprise de l'excédent de l'année 2007 2.188.000 €

C'est de « l'argent frais » que je vais appeler de l'autofinancement.

Ainsi que l'autofinancement dégagé sur le budget 2008

Donc, la différence entre recettes et dépenses de fonctionnement est de	1.884.000 €
--	-------------

Il faut savoir que l'on a abondé le budget 2008 d'une épargne de gestion d'un montant proche de 2 M€ ; compte tenu de la part des intérêts des emprunts, on arrive à 1.884.000 € ce qui permet de financer la section d'investissement.

Un tiers des opérations est financé par emprunt sur les opérations nouvelles ; les deux tiers restants sont financés principalement par l'autofinancement, les fonds de concours et les fonds de compensation de TVA.

Il est important de visualiser ce graphique parce qu'il démontre la volonté de poursuivre ce qui a été entamé au cours du mandat précédent.

Si l'on examine maintenant les principes qui nous ont conduits à élaborer notre budget de fonctionnement, nous passons aux **dépenses de fonctionnement**.

On remarque que ces dépenses n'ont pas subi d'augmentation par rapport au budget 2007 ; elles ont même légèrement diminué de 1 % pour l'ensemble des charges à caractère général et charges de personnel (chapitres 011 et 012).

La masse salariale augmente d'environ 4,5 % conditionnés par des embauches au Bureau d'études ainsi qu'au Service à la personne. Impactent également le fameux GVT (Glissement vieillesse technicité), l'amélioration des échelles indiciaires et autres, qui font partie de cette enveloppe.

Mais en additionnant les deux chapitres, nous maintenons le cap par rapport aux principales dépenses de fonctionnement et nous restons sur la ligne de 2007.

Je vais m'arrêter aux subventions aux associations ; nous avons décidé de faire un effort assez important dans ce domaine. Vous venez de voter à l'instant les subventions, qui sont en augmentation en fait de 11 % qui s'expliquent par l'ouverture de l'enveloppe d'excellence (20.000 €) et l'enveloppe frais de déplacement (5.000 €). De 206.000 € en 2007, le budget passe à 229.000 €

Provision écoles privées (le vote interviendra après que la convention aura été signé) – l'enveloppe est en augmentation de 3 % et fonction du coût moyen d'un élève dans l'enseignement public : 349.000 € en 2007 et 360.000 € en 2008.

Provision pour les « grosses » associations – l'augmentation est significative : 21 %

Comme je l'indiquais tout à l'heure, cela concerne le service des familles. Outre l'augmentation de fréquentation, on s'est mis en conformité avec la réglementation de la CAF de Roubaix-Tourcoing pour faire face aux besoins d'encadrement désormais exigé pour les haltes-garderies et crèches.

Un dernier point que je voudrais souligner ; c'est l'effort d'épargne de gestion qui a permis de dégager un autofinancement de 1.880.000 €.

En matière de **recettes de fonctionnement**, elles sont également en stagnation : le produit de la fiscalité locale s'élève à 5.492.000 €

Les bases de taxes locales sur lesquelles on applique les produits fiscaux ont augmenté de 1,6% ; Vous avez pu voir, récemment, que l'inflation de l'année avoisine 3 % puisque le SMIC augmentera le 1^{er} mai alors qu'habituellement c'est au 1^{er} juillet.

Les taux communaux de 2002 resteront cependant inchangés jusqu'à la fin du mandat.

La dotation communautaire est en diminution de 0,58 %..... 3.536.000 €

Comme la dotation de l'Etat – DGF 1,23 %

Par contre, la compensation au titre de la taxe professionnelle perd 180.000 € puisqu'elle est en diminution de 14,77 %.

- Autres participations..... 2.374.000 €

qui concernent principalement les droits de mutation (ventes de maisons sur lesquelles la Commune perçoit une fiscalité). Pour 2008 la provision a été légèrement diminuée parce qu'il est difficile de faire des estimations dans le domaine de l'immobilier ; tout dépend de son activité. Y sont également repris la taxe sur l'électricité et d'autres taxes diverses.

Ce budget est le reflet de la volonté de bâtir un projet de ville pour le bien-être de ses habitants. Il sera réalisable grâce à nos ressources financières qui sont aujourd'hui assurées et aux moyens humains que nous mettrons en œuvre.

La présentation de ce soir confirme notre volonté de poursuivre l'effort d'équipement et de maintien du patrimoine communal par un budget d'un réalisme ambitieux, soucieux des deniers publics. C'est important : pas d'augmentation des impôts, maintien d'un autofinancement et recours à l'emprunt quand nécessaire, en ayant une optique de dire : on va travailler sur la fiscalité en diminuant les recettes fiscales sachant que, d'un autre côté, la Commune n'a qu'une autonomie financière sur les recettes des impôts locaux d'environ 36 % ; le reste, c'est la dotation communautaire et la dotation d'Etat.

Nous avons donc une marge de manœuvre très faible. Inutile de la réduire encore.

L'augmentation des bases est largement en deçà de l'inflation. Ainsi donc, en n'augmentant pas les impôts, on les diminue.

Ce budget fait place aux chiffres mais, avant les chiffres, il y a un projet pour les femmes et les hommes qui aspirent à bien vivre dans notre Commune.

J'en terminerai en remerciant Messieurs DUBOIS et SCHOCKAERT et leurs équipes pour le professionnalisme qu'ils ont apporté à la préparation de ce budget. Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT, pour cette bonne présentation et je m'associe à vos félicitations à Monsieur DUBOIS et Monsieur SCHOCKAERT, qui nous accompagnent avec beaucoup de talent dans cette préparation budgétaire.

Nous allons ouvrir maintenant le débat sur ce budget primitif 2008 ; chacun va pouvoir s'exprimer.

Vous avez la parole.

Monsieur ZAJDA, nous vous écoutons.

M. ZAJDA –

Comme nous l'avons dit lors du débat d'orientations budgétaires, nous sommes solidaires au niveau des taux d'imposition ; d'ailleurs, nous les avons votés. Et nous ne pouvons que constater la relative stagnation de l'ensemble des dotations qui sont décidées au niveau national pour récupérer une partie des cadeaux fiscaux décidés par le Président de la République. Cette évolution nous inquiète pour l'avenir.

Concernant les dépenses de fonctionnement, une certaine légèreté a été faite sur l'estimation de certaines charges et il n'existe aucune démarche proactive sur ces dernières. En effet, on peut remarquer, par exemple, que les frais d'énergie (compte 6612) baissent de 14 % sans une réelle politique d'économie durable,

Que les frais de nettoyage des locaux (compte 6283) qui ont été tant décriés l'année dernière, baissent de 25 %,

Que les frais de formation des élus (compte 6535) baissent de 92 % et ne sont plus que de 130 € alors que la moitié des élus sont novices dans la fonction et que nous allons devoir voter, lors du prochain Conseil, une nouvelle augmentation de ce budget.

Ou encore, les frais de représentation du Maire (compte 6536) pour lesquels nous avons voté, lors du Conseil précédent, la somme de 4.000 € et nous constatons, sur l'actuel budget, la somme de 4.100 €.

Nous pensons donc que, dans l'ensemble, les charges de fonctionnement sont sous-évaluées ; ce qui nous inquiète pour l'avenir.

Dans ce contexte, nous estimons que la capacité d'autofinancement sera beaucoup plus réduite qu'annoncée. Cette baisse de marge de manœuvre nous inquiète également pour l'avenir.

Par conséquent, nous nous alarmons sur le volume d'investissement qui a été lancé par votre précédente majorité, qui aurait dû être étalé un peu plus dans le temps.

Etait-il nécessaire de lancer les travaux de l'église Saint-Roch alors que ceux de Saint-Piat n'étaient pas encore terminés ?

Et sans accord de partage d'occupation des deux églises avec l'Evêché ?

Ou de se lancer sur l'aménagement du nouveau commissariat sans l'assurance d'un maintien pérenne des forces de police nationale par le Gouvernement dans un contexte de diminution d'effectifs ?

Dans le même temps, nous nous interrogeons sur des dépenses qui devraient faire débat ou l'objet d'une commission spéciale, telles que le compte 2161 (Oeuvres et objets d'art). En effet, cette ligne budgétaire augmente de 733 % pour atteindre la somme de 50.000 € !

On se souvient de la polémique du cheval ou du carillon. Que comptez-vous acheter avec ce budget et à qui ?

C'est pourquoi nous demandons la création de cette commission spéciale pour éviter certaines dérives.

Nous regrettons également que certaines dépenses prévues n'aient pas été effectuées lors de travaux d'ensemble, notamment lors de la rénovation de la mairie annexe en prévoyant, à l'époque, l'accès aux personnes à mobilité réduite. Cette réflexion à court terme nous inquiète pour l'avenir.

Enfin, le rythme du plan d'investissement n'est pas exhaustif. Nous appréhendons que l'investissement futur reste sur le même rythme que celui de 2008 sans une réelle politique sociale, familiale, économique ou écologique. L'autofinancement ne sera donc pas suffisant au contexte national futur ; nous craignons par conséquent une dérive non constructive de l'endettement qui va déjà, théoriquement, doubler en 2008. Cette hausse de l'endettement, dans un tel contexte, nous inquiète pour l'avenir.

Ce budget est l'héritage du précédent mandat ; nous n'avons pas assez d'éléments pour permettre l'approbation d'un tel débat dans son ensemble. Toutefois, pour l'avenir, si notre collaboration est fructueuse, que certaines de nos propositions issues de notre gramme sont reprises ainsi qu'une meilleure prise en compte des risques de l'avenir, dans une projection pluriannuelle de l'ensemble de tous les budgets, nous pourrions modifier notre position.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention sera plus courte. J'ai déjà dit que, pour apprécier la pertinence d'un budget, il faut considérer deux éléments :

- le contenu c'est-à-dire tous les éléments constitutifs du budget en dépenses et recettes ;
- la manière dont on finance ce budget.

On peut être d'accord sur le contenu sans être d'accord sur la manière dont on le finance ; c'est le problème de l'autofinancement ou de l'emprunt.

On peut également être contre la manière dont on finance le budget et être d'accord avec le contenu...Il faut donc tenir compte de tous ces éléments qui doivent s'imbriquer les uns dans les autres.

Nous avons examiné le budget et, dans le contenu, certaines choses sont intéressantes mais d'autres nous gênent. En réunion plénière, j'avais abordé la question des 400.000 € affectés aux travaux du commissariat et je considère que, dans ce cas d'espèce, à mon avis, même s'il faut absolument garder une police de proximité, si la police est nécessaire pour l'épanouissement d'une société et pour faire appliquer la loi... rien à dire donc sur le principe de la police. Nous considérons cependant que 400.000 €, c'est cher payé pour un commissariat de police d'autant que vous n'avez pas l'assurance, Monsieur le Maire, en raison de la présence du commissariat central à Lille, d'avoir cet effectif de policiers durant 10 ans, période d'amortissement que Mme MARIAGE a eu la gentillesse de calculer au cours de la réunion plénière suite à la question que je lui ai posée : 8 ans auxquels j'ai ajouté quelques petits éléments supplémentaires.

Compte tenu de tous ces arguments et suite à une étude objective, nous voterons contre ce budget qui est votre budget, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE -

Merci.

A vous écouter tous les deux, je comprends que les gens désaffectent la politique... c'est noir partout... les gens ne sont pas beaux... les chiffres ne sont pas bons... personne ne fait d'efforts... c'est une véritable catastrophe. C'est terrible à entendre ; cela me désole car il n'y a rien de positif.

Monsieur ZAJDA, je ne veux pas transformer cette assemblée en Assemblée nationale. Nous avons des Députés dont c'est le travail. Pour ma part, les histoires de paquets fiscaux, anti Sarkozy et autres, ce n'est pas le lieu ici, il n'y a pas et je n'entrerai pas dans le débat de politique nationale. Cela ne m'intéresse pas et ce n'est pas le sujet.

- Par contre, vous m'interrogez sur le commissariat de police.

Aurait-il fallu laisser partir cette structure je ne sais où sans que nous mettions en oeuvre tous les moyens nécessaires, y compris financiers, pour la rendre pérenne ?

D'abord, le commissariat est un élément de structuration d'une ville ; c'est un élément important. Là où il se trouvait, il était un peu excentré. Nous l'avons donc rapproché du Centre-Bourg, ce qui permet de répondre à une problématique sur laquelle je me suis très longuement étendu en son temps.

Pour nous, c'était un bon dossier et il reste un bon dossier.

Je salue d'ailleurs la participation de la ville de Linselles puisqu'il s'agit bien d'un commissariat intercommunal Roncq / Linselles.

L'Etat n'est quand même pas stupide à ce point... s'il nous accompagne dans cette politique, il ne va pas nous lâcher en cours de route et faire de ce commissariat une coquille vide.

Le commissariat de Roncq sera une structure opérationnelle.

Et ce n'est pas au nombre de personnes figurant sur la liste des effectifs que l'on juge de son efficacité. On doit apprendre, dans cet Etat, à gérer mieux, à gérer autrement, à gérer avec beaucoup plus d'efficacité, ce qui ne passe pas forcément par la politique des moyens, mais cela passe aussi par la politique de l'efficacité dans les projets et, surtout, une meilleure définition des politiques que l'on met en oeuvre.

Pour ma part, j'ai toujours dit que le commissariat de police de Roncq fonctionnait très bien et qu'à ce jour, les effectifs étaient totalement efficaces au regard de ce qu'on leur demandait de mettre en oeuvre.

Pour avoir été prof dans un collège difficile où j'avais 11 élèves sachant que j'ai démarré ma petite carrière de prof avec 40, la situation était la même dans les deux cas. Il faut arrêter les litanies sur les moyens. Ce n'est pas parce que l'on a moins d'élèves que cela fonctionne mieux, c'est une ineptie totale ; il faut arrêter les « imbécillités » ambiantes sur les moyens.

- Quant à l'église, que voulez-vous ? Je ne maîtrise pas les effectifs d'entrées en vocation sacerdotale ; cela ne relève pas de mon exercice.

Je dirais simplement que les églises sont des éléments de patrimoine. Monsieur ZAJDA, les électeurs roncuquois nous ont fait confiance en 2001 ; ils ont également approuvé une équipe qui souhaitait restaurer les deux églises. Que voulez-vous, c'est ainsi !

J'ai donc été fidèle à la feuille de route que m'avaient confiée les Roncuquois en 2001.

On est aussi dans le signe, à la fois dans le signe spirituel et dans le signe de confiance.

Le Blanc-Four est un quartier qui, pour de multiples raisons, souffre. Nous sommes en train de le retaper ; des gens se sont évertués à ralentir la marche du progrès du Blanc-Four et, aujourd'hui, ils s'en mordent les doigts.

Personnellement, je souhaite que la copie du Blanc-Four aille le plus vite possible et puisse progresser, ce qui passe notamment par des signes en termes d'aménagement urbain. Lorsque nous avons commencé la reconquête du Centre-Bourg, des commerçants dont des restaurateurs se sont aussitôt positionnés. Aujourd'hui, nous avons là une structure économique de proximité qui fonctionne, et même très bien.

Très souvent, je cite la galerie d'encadrement qui, pour moi, est un exemple. Ils étaient dix à être soutenus, à un moment donné, par la Chambre de commerce ou la Chambre régionale... je ne sais plus laquelle mais peu importe ; ils ont été dix à avoir obtenu un soutien. Neuf se trouvaient à Lille, dans les beaux quartiers, là où normalement les galeries d'encadrement doivent fonctionner et les neuf ont périclité ; la seule entreprise qui, aujourd'hui, fonctionne et qui est encore en place, c'est la galerie de Roncq !

Cela veut donc dire que la structuration de l'espace urbain a forcément eu un impact positif sur la structuration économique ; elle vient même précéder la structuration et le renouveau économique. Ce sont donc des signes importants ; ce sont des signes de confiance et nous les montrons à ceux qui investissent ; avec Mme SUBTS, j'ai encore inauguré la semaine dernière la Société générale à Roncq. Ce sont des signes que les investisseurs, que les chefs d'entreprises regardent de près et ils voient les frémissements, du moins les intentions entrer en réalité.

La politique, ce n'est pas simplement faire des déclarations ; c'est aussi des actes.

Et le fait, non pas d'anticiper, mais « au bon moment » de lancer une rénovation, y compris d'une église qui est un élément important du patrimoine et de la structuration du territoire, c'est regardé de très près ; il fallait donc effectivement « retaper » cette église d'autant plus qu'elle donnait des signes de grande faiblesse, de grande dégradation. Sans vouloir noircir le tableau comme vous l'avez fait tout à l'heure à propos du budget, je peux vous dire que si nous n'entreprenions pas la restauration des verrières, leur état était catastrophique et menaçait, et menace encore d'ailleurs de s'effondrer ; les travaux vont être faits dans le mois qui vient. Je ne veux pas porter cette responsabilité et il y va aussi du patrimoine et de la sécurité des personnes en la matière.

- Quant au budget, vous avez le droit de le qualifier de budget noir, sans ambition ou trop ambitieux... bref, vous l'avez décrit de manière tout à fait terrible.

Pour ma part, je pense que ce budget, comme depuis 2001, est équilibré, qu'il va dans le sens de la vertu et qu'il prône l'ambition.

On peut être ambitieux et en même temps économe des deniers publics.

Vous évoquez les frais d'énergie... Mme MARIAGE aura à y regarder de très près. Je vous rappelle que nous sommes sur des bâtiments « qui ont fait leur temps ». Nous avons établi un plan de patrimoine qui a été très ambitieux et qui continue à l'être. Pour autant, il y a sans doute et il y aura toujours des axes de progrès à développer en matière de consommation d'énergie sauf que, dans ce domaine, nous sommes confrontés à une facture énergétique qui s'alourdit de plus en plus. Pour rencontrer beaucoup de chefs d'entreprise, notamment hier dans le transport, je peux vous assurer que c'est une épée de Damoclès qui pèse sur l'équilibre budgétaire ; pratiquement, je ne dirais pas jour après jour, mais en tout cas semaine après semaines, ils jonglent avec leur réservoir de façon tout à fait prudente.

Vous pouvez constater que les tracasseries qui n'épargnent pas l'entreprise privée, n'épargnent forcément pas la collectivité publique que nous sommes.

Je le répète : nous avons un programme ambitieux...

Fallait-il ou ne fallait-il pas faire le commissariat ?

Il fallait le faire parce que cette décision permet de pérenniser la structure et de donner aux personnels des conditions de travail bien meilleures. Certes, on peut pleurer sur les droits régaliens, sur les responsabilités de l'Etat conférées aux collectivités publiques... Mais quand on aura fini de pleurer, on n'aura rien de plus sinon que nos larmes, et pas d'objet vraiment constatable sur le terrain tel que nous l'avons aujourd'hui et qui nous permet d'aménager et de structurer notre territoire.

Enfin, vous l'avez remarqué ; M. BOSSUT, dans la stricte ligne de la précédente mandature, confirme la volonté de s'endetter à un niveau sain et de dégager de l'auto-épargne qui nous permettra de financer de manière importante, avec un curseur très élevé, des opérations d'investissement que nous avons lancées.

- En matière d'œuvres d'art, puisque vous m'y invitez... vous riez ; continuez donc de rire !
Par cette attitude, vous vous moquez de la Ville aussi.

Vous ne mariez pas les gens. Pour votre information, quand nous accueillons les mariés dans ce lieu, ils vont faire leur photo devant le cheval et je peux vous assurer que beaucoup trouvent les Ecuries très réussies, notamment le cheval juste en face.

Et le carillon !

C'est un élément déterminant, ce n'est pas un caprice.

Les gens l'ont approuvé !

Rappelez-vous, Monsieur ZAJDA, au cours de l'enquête publique, rien n'a été caché ; le carillon a été présenté et je n'ai eu aucune remarque désagréable. Je peux ajouter que, lorsque les gens se promènent, ils trouvent cette ambiance à la Flamande tout à fait sympathique.

On peut toujours être contre tout, mais que proposez-vous de votre côté ?

Je n'ai pas entendu un début de proposition !

J'aimerais bien que, la prochaine fois, vous me fassiez une copie de budget et que vous me proposiez un contre-budget avec des opérations à financer ; ce serait plus positif.

Par ailleurs, cette proposition va dans le sens de ce que je souhaite mettre en oeuvre dans ce domaine : on doit rapprocher la culture de la population ; des gens en sont décrochés, des enfants ne vont pas dans les musées et c'est dommage ; nous avons un très beau réseau de musées dans le Nord – Pas de Calais et il faut faire en sorte que les gens aillent les visiter. Mais il faut aussi que l'art aille vers les enfants et je souhaite (je rencontrerai l'Inspectrice de l'Education nationale tout prochainement) développer un programme en matière d'arts plastiques et de sensibilisation à l'art pictural, ce qui passe –naturellement– par l'acquisition d'œuvres. Je souhaite que les villes s'investissent dans ce domaine et disposent d'un fonds pour ce faire.

Bien sûr, nous sommes partis de zéro ; l'augmentation paraît énorme... mais c'est un peu facile quand on sait qu'avant il y avait une ligne zéro et aujourd'hui 50.000 € pour l'acquisition d'œuvres d'art.

Je le répète ; je souhaite que la Commune acquière des oeuvres d'art, non pas pour elle, non pas pour thésauriser et encore !

Lorsqu'une oeuvre d'art est bien achetée, sa revente permet des plus-values. Quelque part, on investit aussi en termes de capital mais, pour autant, je souhaite que cette oeuvre d'art, qui aura été achetée, puisse être montrée aux enfants, travaillée avec eux...

Lorsque l'église Saint-Piat sera de nouveau ouverte, on pourra voir le « Wamps » qui est une oeuvre d'art classée aux Monuments historiques ; depuis 2003, la Ville a investi quelques milliers d'euros dans la restauration de cette oeuvre remarquable parce que les toiles de Wamps ne sont pas nombreuses et Roncq a la chance d'en posséder une ; il y en a à Douai, à Arras, au Louvre et à Roncq !

J'espère qu'à partir de cette toile de Wamps, les gens viendront admirer le patrimoine roncquois.

Voyez ; tout cela, c'est un investissement pour l'avenir !

Et il faut arrêter de pinailler sur des points de détail... d'autant que nous avons d'autres problèmes à gérer. Quand on fait des approches budgétaires, vous devez être dans l'opposition, mais soyez dans une opposition franche et non pas dans une opposition qui se délecte de petits détails alors que la grande majorité des gens se satisfait des choses qui ont été mises en oeuvre et n'a absolument pas critiqué ce qui n'apparaît d'ailleurs pas comme des détails mais qui sont des éléments de structuration très forts.

Excusez-moi d'être un peu animé mais ce sont des sujets qui m'intéressent.

En outre, il me plaît de tordre le cou à ces « foutues » rumeurs colportées à bon escient, à des fins très politiciennes.

J'en ai terminé pour mes interventions.

Monsieur BOSSUT, vous souhaitez peut-être répondre à M. ZAJDA et M. PLOUVIER.

Mais auparavant, je vous félicite parce que ce budget comporte à la fois de l'ambition, de l'économie, une volonté de mieux maîtriser.

Je termine en disant : économie, meilleure maîtrise et, surtout, ambition affichée !

Nous devons continuer à être ambitieux dans un contexte, il est vrai (je vous rejoins) de dégradation financière mais, pour autant, il ne faut pas pleurer uniquement sur le sort de l'Etat ; nous devons continuer à être vigilants, nous devons être le veilleur des finances publiques parce que la vertu des collectivités territoriales, telles que les nôtres, influera sur la vertu de l'Etat ; aujourd'hui, c'est un devoir impérieux.

Madame MARIAGE.

Mme MARIAGE –

Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais revenir sur les propos de M. ZAJDA concernant la sous-évaluation de certaines dépenses de fonctionnement.

Au cours des sept dernières années de mandat, les dépenses de fonctionnement ont été réalisées entre 95 et 100 %. On peut déjà constater qu'elles ont été bien évaluées et non pas sous-évaluées.

Quant aux économies d'énergie, vous dénoncez une baisse de 14 %.

Pour ma part, je dis : tant mieux !

Cela veut dire que la politique mise en oeuvre au cours du dernier mandat sur les bâtiments publics, notamment le changement de toutes les huisseries sur l'annexe mairie ou sur l'hôtel de ville et bien d'autres bâtiments municipaux, a porté ses fruits puisqu'on constate une baisse de la consommation de chauffage, entre autres. Ce que je qualifie plutôt de gain.

M. LE MAIRE –

Vous êtes déjà dans le développement durable ; c'est parfait.

Vous avez raison !

Nous avons quand même changé les huisseries d'un grand nombre de bâtiments. Vous ne le savez peut-être pas ou vous avez oublié... mais je me souviens d'un temps à la mairie où l'on pouvait passer le doigt à travers les huisseries, y compris au CCAS. Il fut un temps où il pleuvait sur les finances et sur les ressources humaines... il fallait disposer des seaux.

Madame POISSONNIER, Monsieur SCHOCKAERT, nous sommes d'accord.

On me souffle que c'était aussi le cas à l'Ecole de musique ; c'est terrible !

Il faut se rappeler tout cela. Et un effort colossal a été réalisé sur la reconquête de notre patrimoine ce qui, forcément, influe sur la facture énergétique. C'est très bien de l'avoir rappelé.

Monsieur DESMET.

M. DESMET –

Juste à titre de précision, cet effort sera poursuivi avec le changement de chaudières ou d'autres interventions dans les bâtiments.

Pour faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, des efforts ont été faits dans les nouveaux projets dont l'école Brel/Picasso, les Ecuries, annexe mairie et autres bâtiments plus anciens.

Cet effort sera également poursuivi ; tout ne peut pas être réalisé sur six mois ou un an.

M. LE MAIRE –

Merci.

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Je voudrais revenir sur les propos de M. ZAJDA concernant la sous-évaluation des dépenses, quelles qu'elles soient, notamment à caractère général.

Nous sommes partis du Compte administratif 2007, qui sera présenté au cours du prochain Conseil municipal le 27 mai. Je rappelle qu'un compte administratif, ce n'est pas un nouveau budget mais les dépenses réelles de l'année 2007.

A partir de ce constat, on s'est aperçu entre 2006 et 2007 d'une réduction des dépenses d'énergie – Mme MARIAGE l'a souligné tout à l'heure. Comme des économies ont été réalisées, on s'est ajusté (il est vrai) sur ce budget par rapport au compte administratif et on a légèrement augmenté cette dépense en tenant compte de l'augmentation du coût de l'énergie à ce jour. Mais par rapport à la consommation inscrite en 2007 et ce qui en ressort aujourd'hui en dépenses, on était en deçà du budget.

Pour un budget alloué de 4,3 M€ (charges à caractère général), la dépense réelle a été d'environ 3,7 M€ au compte administratif qui, je le répète, vous sera présenté fin mai et vous aurez le détail de ce type d'ajustement.

Quant aux modifications apportées, suite aux suggestions proposées en Commission, notamment les frais de représentation : de 4100 € nous avons inscrit 4000 €.

Pour les frais de formation, nous avons reconduit en 2008 le montant inscrit en 2007 soit 1700 €, sans toucher à l'équilibre global du budget.

Le document officiel sera disponible sur le site Internet à partir de demain.

Je voudrais maintenant revenir sur un propos plus global concernant l'appréciation des investissements à faire au cours du mandat.

L'installation du nouveau Conseil municipal a été faite le 14 mars ; le DOB a eu lieu le 1^{er} avril et, aujourd'hui, nous votons le budget. Les échéances ont été très serrées ; en un mois, il a fallu tout préparer et avoir toutes les opérations en tête.

J'avais précisé, lors du débat d'orientations budgétaires, que nous ne présentions que les orientations 2008 pour permettre au nouveau Conseil municipal de se familiariser à tous ces éléments et de les appréhender ; les orientations des années suivantes seront présentées au DOB 2009 avec projection des recettes et dépenses, notamment d'investissement. Vous pouvez être rassurés : les investissements, proposés et repris dans notre projet de campagne, seront financés par autofinancement et emprunt, sans mettre la Commune en difficulté. Aujourd'hui, même si l'on mobilisait la totalité des emprunts, les restes à réaliser ainsi que l'emprunt inscrit au budget 2008, l'endettement resterait en deçà de la moyenne nationale des communes de notre state ; il serait deux à trois fois inférieur si tout était mobilisé : Roncq a

endettement de 109 € alors que les communes de même taille sont à 827 €. Nous avons donc de la marge mais, pour autant, il ne faut pas nécessairement emprunter ; il faut toujours rester vigilant et avoir à l'esprit de conserver une épargne de gestion de 2 M€ mais cela nous permet d'avoir une marge de manœuvre plus importante.

Aujourd'hui, je veux à nouveau remercier l'équipe précédente pour avoir su maintenir ce cap durant tout le mandat précédent, d'apporter à la Commune aujourd'hui des recettes et une marge de manœuvre très large, ce qui nous permet d'engager les investissements que nous avons projetés.

J'en ai terminé ; je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Pour clôturer le débat, mes chers collègues, je reprendrai un vœu que je formule depuis très longtemps ; on attribue des fleurs à ceux qui font de beaux jardins, des arobases (Roncq en a trois) à ceux qui numérisent bien leur commune alors qu'il n'y a pas de prime à la vertu financière et l'Etat devrait, dans sa dotation globale de fonctionnement, « primer » en quelque sorte les communes.

J'ai entendu dire qu'Eric WOERTH, Ministre du budget, souhaitait récompenser les communes vertueuses... j'espère que ce sera mis en oeuvre. Honnêtement, ce serait équitable et nous sommes dans ces communes qui bénéficieraient d'une prime à la vertu. Ce ne sera pas facile ; c'est un peu la différence entre l'accompagnement et l'assistanat.

Des villes sont assistées, sous perfusion.

D'autres se donnent les moyens d'un développement harmonieux et surtout d'un respect de leurs concitoyens en termes de pression fiscale.

Je clôture le débat et je porte aux voix. Qui est pour ?

Le budget 2008 est ainsi adopté compte tenu du vote contre des groupes « Roncq avec vous » et « Action ronquoise citoyenne ».

Monsieur BOSSUT, bravo pour cette présentation.

Merci, Monsieur SCHOCKAERT.

Merci, Monsieur DUBOIS.

Nous donnons ainsi les moyens à notre Assemblée de fonctionner pendant l'année 2008.

Nous aurons un Conseil municipal le 27 mai prochain ; le suivant est prévu le 1^{er} juillet juste avant la période estivale.

Ce sont les jonquilles qui nous ramènent dans nos foyers. Je vous souhaite une excellente soirée. Merci au public venu nombreux et merci à la presse.

-oOo-

Levée de séance à 20h00

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.